## REPUBLIQUE FRANCAISE

D EPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

<u>Présents</u>: Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., Mme VEROT V.

Absents: Mrs ARNAUD A., MICHEL A.

Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune envisage l'extension du réseau de chaleur bois communal pour raccorder de nouveaux usagers.

Dans le cadre d'un contrat chaleur renouvelable passé entre la Communauté d'Agglomération du Puy et l'ADME, un financement de l'ordre de 40 à 60 % de l'investissement hors taxes et des études peut être obtenu.

Monsieur le Maire propose que la Commune sollicite la Communauté d'Agglomération du Puy pour rentrer dans cette démarche et bénéficier des financements prévus dans le cadre de cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'intégrer ce contrat chaleur renouvelable
- Ge solliciter l'aide de l'Agglomération ainsi que les financements qui sont prévus.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023 Pour extrait certifié conforme LE MAIRE, Michel JOUBERT

1 volitore de memores			
Nombre de membres.	Présents	Pauvairs	Absents
15	12	1	2

Nombre de membres

Date de la convocation		
05 juin 2023		

## N° 09062023003

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL AU VILLAGE DE FONTANNES

## Vote

Exprimés	13	
Pour	13	
Contre	0	
Abstention	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 13 juin 2023

et publication ou notification

du 13 juin 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230609-09062023003-DE Reçu le 13/06/2023